

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-07-18-1g

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 18 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHEs, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES (arrivée à 18H13), Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Isabelle E SILVA PENDRELICO donne procuration à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,
Jean-Luc LENOIR donne procuration à Sandrine MORONI.*

Objet : Services publics délégués – SIVOM du canton d'Agde – Rapport d'activité 2023

Le SIVOM du canton d'Agde, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé en 1984 à l'initiative des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias, a pour obligation légale, en application de l'article L.5211.39 du Code général des collectivités territoriales, de rendre compte de son activité à ses collectivités adhérentes, pour l'ensemble de ses compétences :

- Fourrière animale
- Brigade d'enlèvement des tags
- Centre de secours
- Mutualisations de matériels

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

CONSIDERANT la présentation faite du rapport d'activité 2023 du SIVOM,

DELIBERE

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2023 du SIVOM du canton d'Agde.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue circular stamp of the Mairie de Vias is partially obscured by a large, scribbled blue ink signature.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

A blue circular stamp of the Mairie de Vias is partially obscured by a large, scribbled blue ink signature.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Transmis au représentant de l'Etat le : 23/07/2024
Publié le : 26/07/2024